

RÈGLES GÉNÉRALES DE PUBLICATION INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Histoire des Sciences Médicales, organe officiel de la Société Française d'Histoire de la Médecine, publie, outre les comptes rendus des séances de la Société, les textes des communications (soit en intégralité, soit en résumé), des comptes rendus d'ouvrages, de thèses ou de congrès.

Obligations légales :

Les auteurs s'engagent à respecter les dispositions de la loi du 11 mars 1957 modifiée, relative à la propriété littéraire et artistique.

Les manuscrits originaux, destinés à publier une communication à la société, ne doivent avoir fait l'objet d'aucune publication antérieure ni être simultanément soumis pour publication à une autre revue. À défaut, ils pourraient ne pas être publiés.

L'auteur s'engage à demander l'autorisation du Comité de lecture s'il désire reproduire partie ou totalité de son article, publié dans *Histoire des Sciences Médicales*, dans une autre publication.

L'auteur engage seul sa responsabilité, en particulier pour ce qui concerne les opinions ou les interprétations, exprimées dans les exposés ou reproduites dans les analyses.

Comité de lecture :

En aucun cas la Revue n'est engagée vis-à-vis des manuscrits reçus avant la décision définitive du Comité de lecture.

Les articles sont soumis pour approbation à la lecture d'un ou plusieurs membres du Comité ou d'un lecteur extérieur choisi pour sa compétence en la matière.

Le Comité se réserve le droit de demander une modification de la bibliographie.

Les textes, publiés ou non, ne sont pas retournés à l'auteur, à l'exception des illustrations.

L'auteur recevra une épreuve imprimée de l'article pour approbation finale. Il devra impérativement retourner celle-ci dans les quinze jours, faute de quoi le manuscrit pourra être publié tel quel sous la responsabilité de son auteur. Aucune modification du contenu du texte ne sera admise.

Texte :

Les manuscrits doivent être rédigés en français. Ils seront présentés sous forme numérisée (Word : disquette, CD rom ou courrier électronique) et ne devront pas dépasser 35 000 signes, espaces comprises (notes et références incluses).

En cas de dépassement de ces normes, approuvé exceptionnellement par le Comité de lecture et le Bureau de la Société, une participation aux frais d'impression sera demandée à l'auteur.

Dans le texte, les noms propres seront dactylographiés en minuscules. De manière générale, les nombres s'écrivent en chiffres sauf lorsqu'ils sont inférieurs à dix ou lorsqu'ils commencent une phrase.

Les notes, en nombre limité, seront renvoyées en fin du texte.

Les manuscrits doivent porter, au bas de la première page, la date de la séance et l'adresse du ou des auteurs.

Illustrations :

Tout ou partie des illustrations présentées en séance seront reproduites, si elles sont de qualité suffisante et dans la limite de l'espace disponible.

Le Comité de lecture se réserve le droit de refuser certaines illustrations proposées.

L'auteur s'engage, sur décharge de responsabilité de la Société, à s'assurer que ses illustrations sont libres de tous droits.

Elles seront numérotées en chiffres arabes pour les photographies et les graphiques (Fig. 1, Fig. 2, etc.) et en chiffres romains pour les tableaux (Tableau I, Tableau II, etc.).

Les légendes seront fournies sous forme numérisée.

Le nom de l'auteur, le numéro de la figure et l'orientation, seront indiqués au dos de chaque figure, au crayon. Mais on préférera évidemment une gravure sur CDROM (modifiable pour permettre à la rédaction les corrections typographiques nécessaires), avec figures, légendes et numérotation.

Références bibliographiques figurant en fin d'article :

Les références seront strictement limitées aux travaux mentionnés dans le texte et devront être conformes à l'Index Medicus ou à l'Année Philologique.

Elles doivent comporter obligatoirement dans l'ordre : nom de l'auteur, suivi des initiales du prénoms en majuscules ; titre intégral dans la langue de publication ; titre de la revue en abrégé ; année de parution, série ; numéro des première et dernière pages précédé de la lettre p.

L'auteur est responsable de l'exactitude des citations, des références et des notes, celles-ci ne pouvant être vérifiées au moment de l'édition.

À titre d'exemple :

Livre : GRMEK M.D. *Histoire du SIDA. Début et origine d'une pandémie actuelle*, Payot, Paris, 1989

Article dans un périodique : SÉGAL A. Le bistouri électrique. Réflexion sur l'anse coupante et coagulante dans l'histoire de l'endoscopie. *Acta endoscopica*, 1988, 18, n° 3, p 219-228

Chapitre de livre : SÉGAL A. Les couteliers et fabricants parisiens d'instruments médicaux. In : *La médecine à Paris du XIIIème au XXème siècle*, s. la dir. d'A. PECKER, Hervas, Paris, 1984

Thèse : SALF É. Un anatomiste et philosophe français, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), père de la tératologie morphologique et de l'embryologie expérimentale. *Thèse méd. Lyon*, 1986, 510 p.

Deux mois avant la séance, au plus tard : le titre, le résumé en français (15 lignes au maximum), avec l'indication de 4 ou 5 mots-clés, doivent être impérativement adressés en deux exemplaires au secrétaire de séance, faute de quoi la communication ne pourra avoir lieu.

Le jour de la séance : les manuscrits définitifs (comprenant le texte, les illustrations avec leur légende, 4 ou 5 mots-clés, le résumé en français et si possible en anglais) doivent être remis au secrétaire de séance, en deux exemplaires papier, ainsi que sous forme numérisée (Word : disquette, CD-ROM).

Exceptionnellement, impérativement dans les trois semaines : les manuscrits pourront être envoyés au Secrétaire de séance, y compris par courriel :

M. Francis TRÉPARDOUX
Secrétaire de séance SFHM
9 rue des Gate Ceps 92210 Saint-Cloud
courriel : ftrepardoux@club-internet.fr

(Passé ce délai la publication des communications n'est pas garantie.)

Le comité de lecture se réserve le droit de refuser la publication d'un manuscrit ou de demander des modifications. L'auteur en sera informé par le secrétariat général.

Si des modifications sont demandées par l'auteur, elles devront impérativement être proposées dans les quinze jours. Passé ce délai, le manuscrit sera définitivement refusé.

La correspondance est à adresser :

Pour la rédaction :
à Madame J. SAMION-CONTET
62, rue Boursault, 75017 Paris

Pour les communications :
à Monsieur Francis TRÉPARDOUX
9, rue des Gâte-Ceps, 92210 Saint-Cloud

Président
Professeur Danielle GOUREVITCH
21, rue Béranger, 75003 Paris
Tél : 01 42 72 69 12 - dgourevitch@noos.fr

Secrétaire Général
Docteur Jean-Jacques FERRANDIS
6, rue des Impressionnistes, 91210 Draveil
Tél : 06 18 46 72 49 - jean-jacquesferrandis@wanadoo.fr

COTISATION À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE
ABONNEMENT À LA REVUE *HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES*

	Cotisation à la Société, seule 2007	Abonnement à la Revue, seul 2007	Cotisation et abonnement 2007
Membre Union européenne	33 €	77 €	110 €
Membre autres pays	33 €	87 €	120 €
Membre étudiant	18 €	35 €	53 €
Membre donateur	75 €	75 €	150 €
Institution Union européenne		110 €	
Institution autres pays		120 €	
Retard (par année)	33 €	70 €	103 €

Prix de vente au n° : UE, 24 € - Autres pays, 28 €

Paiement par chèque bancaire ou postal (C.C.P. PARIS 2208 69 F) à l'ordre de la S.F.H.M. adressé au Docteur Philippe BONNICHON, trésorier, Hôpital Cochin, Service de chirurgie générale, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris.

Directeur de la Publication : Danielle GOUREVITCH

Réalisation **Mégatexte** sarl - 51100 REIMS - © 03.26.09.65.15 - Courriel : megatexte@free.fr
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2007 - Commission paritaire 1010 G 79968 - ISSN 0440-8888